



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24 – 28 avril 2006

RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES CONTINENTALES POUR L'AMÉRIQUE LATINE (COPESCAL)

1. La Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL) a été créée par le Conseil de la FAO à sa soixante-dixième session (1976, Résolution 4/70), au titre de l'Article VI-1 de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission a pour objectifs de promouvoir, coordonner et appuyer des programmes de recherche et de développement à l'appui d'une utilisation rationnelle des ressources des pêches intérieures; d'aider les gouvernements des États Membres à établir les bases scientifiques de mesures régulatrices; de promouvoir l'aquaculture, la pêche de loisir, les pêches de capture, la commercialisation et l'utilisation du poisson; de développer l'enseignement et la formation; et d'aider les États Membres à formuler des programmes nationaux et régionaux pour la réalisation des objectifs énoncés dans les statuts. La Commission est actuellement composée des membres suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Suriname, Uruguay et Venezuela.
2. La Commission a appuyé la réalisation d'études sur la gestion et la conservation des ressources bio-aquatiques des bassins de l'Amazone, du Río de la Plata et des retenues d'eau de la région; a analysé et recommandé des mesures visant à améliorer les conditions socio-économiques de la pêche artisanale et de l'aquaculture rurale et a appuyé des activités de recherche en coopération et de formation dans des domaines spécialisés de l'aquaculture. Ses autres domaines d'activité: sont la prévention et la maîtrise des maladies, la gestion de l'alimentation et de la nutrition du point de vue de l'aquaculture, la manipulation, la transformation, la commercialisation et l'assurance de la qualité des produits de la pêche, la législation relative aux pêches et la planification et la gestion des pêches continentales et de l'aquaculture dans la région. La Commission publie ses travaux dans la série "FAO - Rapports sur les pêches", "Documents techniques de la COPESCAL" et "Documents thématiques de la COPESCAL".
3. La Commission a tenu sa dixième session du 7 au 9 novembre 2005 à Panama (République de Panama), à l'aimable invitation du Gouvernement de ce pays. Ont assisté à la session des représentants de 16 États membres de la COPESCAL, ainsi que des observateurs de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'Isthme centraméricain (OSPESCA).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. À cette session, la Commission a examiné la situation et les tendances des pêches continentales et de l'aquaculture en Amérique latine, ainsi que les options en ce qui concerne la mise en place d'un réseau de coopération régionale pour l'aquaculture et le renforcement du rôle futur de la COPESCAL.

5. Les États Membres de la région ayant témoigné de l'importance qu'ils accordaient au secteur des pêches lorsqu'ils ont demandé à la FAO de créer la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine, il a été jugé opportun de mettre à la disposition de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes les décisions et les recommandations adoptées par la COPESCAL à sa dixième session. Les recommandations relatives aux diverses questions abordées font l'objet des paragraphes 6 à 31.

MESURES ADOPTÉES POUR DONNER SUITE AUX DÉCISIONS PRISES ET LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE LA NEUVIÈME SESSION ET ACTIVITÉS INTERSESSIONS

À l'attention des gouvernements:

6. Souligner la nécessité d'une plus grande participation des États Membres aux activités de la Commission.

EXAMEN DE LA SITUATION ET DES TENDANCES DES PÊCHES CONTINENTALES ET DU SECTEUR AQUACOLE DANS LES PAYS DE LA RÉGION

Pêches continentales

À l'attention de la FAO:

7. Effectuer des études sur les pêches continentales afin d'évaluer leur rôle dans le développement social et la lutte contre la pauvreté.

À l'attention des gouvernements:

8. Améliorer la collecte et l'analyse de données sur l'exploitation des ressources et les aspects socio-économiques des pêches continentales et assurer leur diffusion dans les meilleures conditions.

9. Attribuer la priorité aux pêches continentales dans les plans et politiques macro-économiques et sectoriels, afin de concrétiser leur contribution potentielle au développement économique et social.

10. Tenir compte de la pêche de loisir dans la formulation des plans de gestion.

11. Faciliter la mise en place d'un environnement propice à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable grâce, notamment, au renforcement du cadre institutionnel et juridique et à l'utilisation appropriée des instruments techniques, économiques et financiers disponibles.

À l'attention des gouvernements et de la FAO:

12. Renforcer la coopération entre pays aux fins de la gestion et de l'utilisation durables des bassins transfrontières.

Aquaculture

À l'attention des gouvernements:

13. À l'instar de la Réunion d'experts FAO-OSPESCA sur l'examen régional des tendances du développement de l'aquaculture (Panama, 4-6 septembre 2005):

- Estimer l'impact socio-économique de l'aquaculture, notamment sur la consommation de protéines d'origine locale.
- Gérer de manière coordonnée et efficace les aspects écologiques de l'aquaculture.

- Renforcer les institutions gouvernementales.
 - Renforcer les précautions sanitaires et écologiques, notamment lors du déplacement d'espèces exotiques.
14. En ce qui concerne le renforcement institutionnel:
- Promouvoir le développement de réseaux aquacoles.
 - Faciliter l'accès aux marchés et au crédit.
 - Former des agents de vulgarisation et des formateurs.
 - Harmoniser les politiques aquacoles et environnementales et améliorer la coordination interinstitutionnelle pour la gestion de l'aquaculture.
 - Renforcer les organisations de producteurs.

OPTIONS POUR RENFORCER LE RÔLE DE LA COPESCAL

À l'attention de la FAO:

15. Rappeler la proposition faite pendant la dernière session du Comité des pêches de créer un poste de fonctionnaire spécialiste de l'aquaculture au Bureau régional de la FAO à Santiago (Chili).
16. Définir le profil des coordonnateurs ou co-responsables et demander aux autorités compétentes de désigner ces coordonnateurs; dresser et diffuser une liste de ces coordonnateurs avec leur nom et d'autres références.
17. Créer un Groupe de travail intersessions chargé d'examiner, entre autres questions:
- l'actualisation des statuts et du règlement de la Commission;
 - l'identification de mesures propres à améliorer le fonctionnement de la Commission, en particulier de son Secrétariat, avec évaluation des coûts des options identifiées;
 - identifier des mécanismes complémentaires et permanents pour le financement des activités de la Commission, outre la contribution de la FAO.
18. Préparer la réunion du Groupe de travail intersessions et trouver le financement nécessaire à sa tenue.
19. En vue de la réunion du Groupe de travail intersessions:
- demander aux pays membres de formuler des propositions sur les questions citées au paragraphe 39, afin qu'elles soient examinées par le Groupe de travail avant la fin de l'année en cours. Distribuer préalablement le rapport de la dixième session de la COPESCAL;
 - coordonner l'élaboration d'un document destiné à faciliter les débats du Groupe de travail dans lequel seront intégrées les recommandations des États Membres;
 - distribuer le document de travail, suffisamment à l'avance, à tous les États Membres.
20. Prendre acte de l'offre généreuse de la délégation colombienne d'organiser la réunion du Groupe de travail dans son pays au cours du premier semestre de 2006.

À l'attention des gouvernements:

21. Faire désigner par une autorité compétente des coordonnateurs nationaux, des coordonnateurs par thème ou des centres de liaison.
22. Confier cette tâche à des institutions ou unités déterminées, ou à des postes spécifiques au sein de ces unités.

À l'attention des gouvernements et de la FAO:

23. Proposer la programmation d'activités par sous-groupes de pays ou sous-régions, ou par thèmes ou domaines d'intérêt commun, en vue de l'établissement du programme de travail de la COPESCAL.

24. Continuer à intensifier le travail dans le domaine des pêches continentales, en envisageant éventuellement de créer un réseau régional.
25. Instituer une communication plus systématique entre le Secrétariat et les coordonnateurs et co-responsables, ainsi qu'avec les décideurs.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE COOPÉRATION AQUACOLE DANS LES AMÉRIQUES

À l'attention de la FAO:

26. Continuer à analyser, en étroite communication avec l'APEC¹, la faisabilité d'un réseau de coopération régionale, comme proposé par l'Atelier de Panama².
27. Conclure un accord institutionnel avec l'APEC, si certains pays sont prêts à un accord pour établir le réseau promu par cette organisation.

À l'attention des gouvernements et de la FAO:

28. Prendre note de l'approbation des recommandations de l'Atelier de Panama concernant la création d'un réseau en tant qu'organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays intéressés du continent américain.

ÉLECTION DU BUREAU

À l'attention des gouvernements et de la FAO:

29. Prendre note de l'élection du Pérou à la Présidence de la Commission et de celle de Panama, comme premier Vice-Président et de Cuba, comme second Vice-Président, respectivement.

DATE ET LIEU DE LA ONZIÈME SESSION

À l'attention des gouvernements et de la FAO:

30. Noter que la date (de préférence fin 2007), et le lieu de la onzième session de la Commission seront fixés par le Directeur général de la FAO en consultation avec le Président de la Commission.
31. Noter que la Commission souhaite que sa session ait lieu dans un pays n'ayant pas encore accueilli de session de la Commission et qu'à défaut, Cuba a proposé d'accueillir la session.

¹ Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.

² FAO, Rapport de l'Atelier sur la faisabilité d'un réseau de coopération aquacole en Amérique latine et dans les Caraïbes, Panama (République de Panama, 6-8 décembre 2004). FAO Rapport sur les pêches n° 773. Rome, FAO. 2005.